RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

S.A.R.L A VOS CAPS !

Au capital de 1.500 €

Siège social 3 rue Paul Tavernier

77300 Fontainebleau

RCS MELUN 930 036 256

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 07 juin 2025

Décision de poursuite de l'activité d'une société malgré la perte de la moitié du capital social (PV de l'AGE)

Le 07 juin 2025, Madame Astrid RONZEL, agissant en sa qualité d'associée unique et seule gérante de ladite société, a tenu son assemblée générale extraordinaire, ayant pour objet la question suivante : la nécessite de décider de la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social.

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, Madame Astrid RONZEL, associée gérante unique, décide de poursuivre l'activité de la société.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Fontainebleau, le 07 juin 2025.



Certifié conforme à l'original